

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
125.79

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Convention d'occupation de locaux de KEDGE Business School - Campus de Luminy, en vue de l'organisation de journées de dépistage par les CeGIDD départementaux auprès des étudiants.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses missions de consultation, d'information, de dépistage gratuit et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, une équipe du CeGIDD départemental (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles), procède depuis plusieurs années, à des actions de dépistages ciblées auprès des étudiants, dans des locaux du Groupe KEDGE Business School à Luminy.

Les activités se sont déroulées dans le cadre du dispositif Wellness, mis en place par le Groupe KEDGE, qui a pour objectif d'accroître la qualité de vie des étudiants sur ses différents campus. Le Groupe KEDGE Business School, dont le siège social est situé Domaine de Raba, 680 cours de la Libération à Talence, souhaite poursuivre ce partenariat avec le Département. Aussi, il convient de conclure une nouvelle convention pour l'année universitaire à venir. Le projet de convention prévoit une intervention d'une à trois journées du CeGIDD, sur la période comprise entre le 1er novembre 2019 et le 1er novembre 2020, le calendrier des interventions restant à définir.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit et sont constitués de trois pièces de l'infirmerie ainsi que de trois salles de cours situées à proximité. Le CeGIDD apportera le matériel nécessaire à ses actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL